



Pour la cité humaine - Les droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : le 22 mai 2013

Rédacteur : Pierre RAUZADA
Vice-président des Droits du piéton
pierre-henri.rauzada@orange.fr

Objet / Propositions pour le parking de la promenade haute quai Romain Rolland.

Lyon Mairie centrale / Stationnement – Fiche 04

A l'attention de monsieur Jean-Louis TOURAINE
Premier adjoint au Maire de Lyon

Monsieur,

Des membres des Droits du piéton habitant sur les quais de Saône – dont je fais moi-même partie – ont remarqué depuis longtemps des dysfonctionnements concernant le parking en plein air situé sur la promenade haute du quai Romain Rolland dans le 5e arrondissement, parking géré par la Ville de Lyon.

Au nom des Droits du piéton, je vous écris en ce jour pour faire deux propositions.

1/ Inverser totalement le lieu de paiement

Mon Association n'a jamais compris pourquoi le lieu de paiement pour ce parking était situé à l'entrée et non pas à la sortie, comme cela se fait – à notre connaissance – dans tous les parkings publics gérés par Lyon Parc Auto ou par d'autres sociétés.

Et pourtant, **il n'y a que des avantages à faire payer l'automobiliste à la sortie** et non pas à l'entrée. En voici trois.

A/ Eviter les « mini-bouchons »

Qui n'a jamais vu des « mini-bouchons » se créer à l'entrée de ce parking, tout simplement parce que l'automobiliste arrivant devant la barrière baissée se rend compte qu'il n'a pas 3 euros en pièces ? Et ce d'autant plus que l'appareil ne rend pas la monnaie.

Or, ces « mini-bouchons » qui durent quelquefois assez longtemps énervent les automobilistes qui attendent avant d'entrer sur la promenade ou ceux qui veulent continuer de rouler sur le quai. Cet énervement que j'ai maintes fois vu personnellement entraîne ipso facto de la part des automobilistes qui ont attendu une accélération de la vitesse, soit sur la promenade haute soit sur le quai. **Dans un cas comme dans l'autre, cette vitesse est dangereuse pour les piétons.**

Faire payer à la sortie évitera cela : même si un automobiliste se rend compte en voulant sortir qu'il n'a pas 3 euros en pièces, il pourra sans problème en trouver dans tous les Etablissements du Vieux-Lyon dont certains ferment à 3 heures ou même à 5 heures du matin. Et ce sans gêner ou énerver qui que ce soit.

B/ Eviter la fraude

Qui n'a jamais vu des entrées frauduleuses sur ce parking, tout simplement parce qu'une voiture « se colle » à celle qui entre ? Là encore, il est impossible de ne jamais avoir vu cela.

Or, une fois que la voiture est entrée frauduleusement, elle est certaine de ne pas payer puisque la sortie est libre. Donc, il n'est pas nécessaire que les deux voitures soient complices : le conducteur de la voiture qui fraude peut très bien ne pas connaître le conducteur de la voiture qui entre en payant.

Faire payer à la sortie évitera cela : **il sera impossible de sortir sans avoir obtenu un ticket à l'entrée.**

C/ En finir avec le stationnement illégal

C'est bien évidemment ce qui tient le plus à cœur aux Droits du piéton.

Tous les jours, et j'affirme cela, des voitures restent stationnées illégalement bien après l'heure légale de stationnement sur cette belle promenade piétonne ombragée. Les trois photos en pièces-jointes et qui sont décrites en page 3 le prouvent.

Or, quand ces voitures sortent en pleine journée, il y a beaucoup plus de piétons et notamment d'enfants qui marchent sur cette promenade qu'à 2 heures ou 5 heures du matin.

De plus, la plupart des voitures stationnées illégalement en journée n'est pas verbalisée. Elles le sont seulement quelquefois.

Il n'y a JAMAIS de mise en fourrière, comme il est pourtant signifié à l'entrée du parking.

Faire payer à la sortie évitera cela mais à une condition majeure : **il faut que le temps stationné illégalement soit au même prix que le temps horaire du stationnement du parking Saint-Jean.**

Prenons un exemple : un automobiliste sort à 12H15. Et bien il paiera le prix normal du forfait de nuit [de 18H00 à 8H00] plus 4 heures 15 au tarif horaire du parking Saint-Jean.

Je puis vous assurer, Monsieur le Premier adjoint, que la mise en place de ce système fera diminuer et même disparaître totalement le stationnement illégal en pleine journée sur la promenade ombragée.

Et ce d'autant plus, grâce à l'électronique, qu'il est très facile de mettre en place ce système, à condition bien sûr d'en avoir la volonté politique.

2/ Changer les horaires du forfait

Dans la mesure où il est incontestable que ce parking « de nuit » sert beaucoup plus aux noctambules des Etablissements du Vieux-Lyon qu'aux habitants, mon Association demande que **l'horaire du forfait soit 19H00 – 9H00** et non pas 18H00 – 8H00 comme c'est le cas depuis des années.

Cela permettra aux nombreux piétons d'avoir une heure de plus de promenade réellement piétonne en fin d'après-midi.

De plus, cela pourra permettre aux habitants du quartier qui se garent d'avoir une heure de plus de stationnement le matin et notamment le samedi matin, début du week-end.

Enfin, cela permettra d'aligner l'horaire de stationnement de ce parking sur celui du stationnement payant dans toute la Ville de Lyon en général, et sur celui du quai Romain Rolland en particulier.

Je vous adresse, Monsieur le Premier adjoint au Maire de Lyon, mes très sincères salutations.

Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Bertrand JABOULEY / Adjoint Mairie 5e

- Conseil de quartier « Quartiers Anciens »

- Le Progrès - Quartiers

- M. Didier DELORME / Chef de Cabinet du Premier adjoint – Mairie centrale

- M. Norbert MAYAUD / Direction des Déplacements Urbains – Ville de Lyon

- M. François GINDRE / Direction de L.P.A.

ANNEXE

Les trois photos en pièces-jointes ont été prises durant trois jours différents et ceci est très facilement vérifiable sur les trois photos numériques.

Attention :

- d'une part, il faut bien prendre conscience que cette situation de stationnement illégal dure depuis vraiment très très longtemps et n'est donc absolument pas due aux travaux d'aménagement en cours devant le Palais de Justice.

- d'autre part, ce stationnement illégal se produit réellement tous les jours (sauf le dimanche grâce au Marché de la Création qui oblige les automobilistes à quitter la promenade haute avant 6H00 du matin).

Photo 4 A

Prise le samedi 4 mai à 12H13, soit plus de 4 heures après l'heure légale de stationnement : sur cette partie de la promenade, 4 véhicules en infraction et non verbalisés.

Un jeune enfant est bien visible au loin.

Photo 4 B

Prise le lundi 13 mai à 12H09, soit plus de 4 heures après l'heure légale de stationnement : sur cette petite partie de la promenade, 3 voitures en infraction et non verbalisées.

Il y avait quelques autres voitures en infraction ce jour-là, à cette heure-là.

Photo 4 C

Prise le samedi 18 mai à 11H30, soit plus de 3 heures après l'heure légale de stationnement : sur cette moitié de promenade, 6 voitures en infraction et non verbalisées.

De nombreux piétons, dont un couple avec landau, marchent sur la promenade « piétonne ».